

Lamarque-Pontacq «Ma commune ma santé»

La Santé près de chez vous
Publié le 09/03/2017



Les membres du CCAS en compagnie de David Cazajus, au centre.

Les membres du conseil d'administration du CCAS, autour de Françoise Larré, adjointe chargée des affaires sociales, a organisé une réunion avec le courtier en mutuelles David Cazajus, représentant l'association Actiom (actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat), association d'assurés dont le rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et aux mutuelles afin de négocier et d'obtenir les meilleures conditions possible : garanties, options, tarifs, services et avantages, partenaires. Les élus de plus de 14.000 communes en France ont voulu favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés et «Ma commune ma santé» est une solution de santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun. Elle s'adresse aux habitants de la commune : actifs, retraités, artisans, commerçants, agriculteurs, employés territoriaux, etc., qui souhaitent une couverture de santé de qualité et économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée à un contrat individuel avec la commune comme partenaire. Pour adhérer à l'association, il convient de payer une cotisation (12 €). Le CCAS local se charge d'informer dans le détail les administrés sur les bienfaits de cette solution : tracts dans les boîtes aux lettres ; réunion d'information le vendredi 28 avril, à 18 heures, à la mairie, salle de spectacle ; permanences assurées par le courtier tous les mercredis, à partir du début mai. Chacun peut aussi s'informer sur internet «macommunemasante.org», par téléphone au 05.64.10.00.48, à la mairie ou lors des permanences.